



Délibération n° 20240037

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	13	12
Voix Pour	Voix Contre	Abstention (s)
12	0	0

Date de convocation
 07 Septembre 2024

Département du Tarn

 Arrondissement de Castres

 Commune de VIELMUR SUR AGOUT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 de VIELMUR SUR AGOUT**

Séance du Mercredi 11 Septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze Septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Vielmur sur Agout, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine **Rabou**, Maire.

Présent.e.s : Mesdames Catherine **Rabou**, Nathalie **Armengaud**, Karine **Françon**, Corine **Lafon**, Marie **Templier** et Marie-José **Vincent**
 Messieurs Alain **Gayraud**, Alain **Milhau** et Jonathan **Terme**

Absent.e.s : Aurélie **Jasottes** représentée par Marie-José **Vincent**, Karim **Chiha** représenté par Karine **Françon** et Yannick **Maruéjols** représenté par Jonathan **Terme**
 Olivier **Duval** non représenté

Secrétaire de séance : Marie **Templier**

Objet : Décision Modificative n°4 du Budget Principal

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à une modification du Budget Principal pour permettre le paiement de plusieurs factures d'investissement,

- Réfrigérateur et four à micro-ondes (Maison Polyvalente et ateliers) => 1 000 €
- Cages de football => 3 444 €
- Compteur de chantier => 1 200 €
- Onduleur pour serveur => 2 499 €

soit un montant total d'investissement de 8 143 €.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 023 023 (ordre)	8 413,00		
D I 21 2158 358	8 413,00		
R I 021 021 OPFI (ordre)	8 413,00		
R I 040 2158 OPFI (ordre)	8 413,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	8 413,00	8 413,00
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	16 826,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.	8 413,00	-8 413,00

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- d'autoriser Madame le Maire à procéder à la Décision Modificative n°4, du Budget Principal,
- d'augmenter les crédits de la Section d'Investissement du Budget Principal de 8 143 €, afin de couvrir les factures, selon la présentation ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre suivent les signatures,

Pour copie conforme, Mairie de Vielmur sur Agout, le 11 Septembre 2024

La Secrétaire de séance,
Marie **Templier**

Le Maire,
Catherine **Rabou**



Délais et voies de recours - « La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »